

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

AMENDEMENT

N ° II-CF758

présenté par
M. Orphelin, Mme Bagarry, M. Chiche et Mme Gaillot

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.